



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 mai 2019 — N° 40

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'une collecte de sang à l'école La Mennais.

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Colette Langlais pour son engagement bénévole.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Plourde pour ses 50 ans de service à titre de pompier volontaire.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Brenda Murphy, coordonnatrice de la popote roulante du Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association culturelle en arts de Repentigny inc.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers les citoyens de la circonscription de Richelieu victimes des inondations printanières.

8 mai 2019

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Corps de cadets de la Marine royale canadienne, 218 Drummondville.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de soutenir les citoyens de la circonscription de Gouin dénonçant les compressions budgétaires dans les écoles publiques.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois bénévoles de l'organisme Le Chez-nous de Mercier-Est.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de féliciter Mme Édith Loualou, lauréate du Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Université du Québec à Chicoutimi.

À 9 h 54, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

8 mai 2019

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de MM. Georges Boyer, Roger Lefrançois et Camille Lepage, qui ont perdu la vie lors des événements tragiques survenus à l'Assemblée nationale le 8 mai 1984.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mars 2019 par M. Kelley (Jacques-Cartier) concernant un amendement au projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, afin d'y inclure une exemption relative au cannabis médicinal;

(Dépôt n° 577-20190508)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mars 2019 par M. Lemay (Masson) concernant la modernisation de la Loi sur les pesticides;

(Dépôt n° 578-20190508)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 avril 2019 par Mme Perry Mélançon (Gaspé) concernant une modification de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

(Dépôt n° 579-20190508)

La réponse à la question écrite n° 29 concernant l'élargissement des situations jugées comme prioritaires prévues par le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 avril 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 580-20190508)

La réponse à la question écrite n° 30 concernant le programme de perception automatique des pensions alimentaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 avril 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 581-20190508)

8 mai 2019

La réponse à la question écrite n° 33 concernant les ententes de financement entre le ministère de la Sécurité publique et les municipalités de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie visant l'élimination du risque de sinistre associé à l'érosion et à la submersion côtières, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 avril 2019 par M. Bérubé (Matane-Matapédia);

(Dépôt n° 582-20190508)

La réponse à la question écrite n° 34 concernant le crucifix et les signes religieux de la Salle de l'Assemblée nationale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 avril 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin).

(Dépôt n° 583-20190508)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 1^{er} mai 2019, que lui a adressée Mme Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin, concernant des modifications à l'égard de l'étude des crédits budgétaires en commission. Cette lettre est accompagnée de la réponse du président.

(Dépôt n° 584-20190508)

Dépôts de pétitions

Mme IsaBelle (Huntingdon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 791 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retour d'un programme universel de consommation quotidienne de produits laitiers dans les écoles primaires et secondaires.

(Dépôt n° 585-20190508)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

8 mai 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ciccone (Marquette) dépose :

Copie d'un document intitulé *Prevalence of Maltreatment Among Current and Former National Team Athletes*.

(Dépôt n° 586-20190508)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore les 35 ans de la fusillade du 8 mai 1984, où un individu s'est présenté à l'Assemblée nationale avec l'objectif d'attenter à la vie de ses membres, et en particulier ceux du gouvernement de René Lévesque;

QU'elle rappelle que dans une société libre et démocratique, les élus du peuple doivent pouvoir affirmer leurs convictions sans craindre la violence;

QU'elle se souvienne du courage héroïque de René Jalbert, sergent d'armes, qui a convaincu le tireur de se rendre pacifiquement à la police;

QU'enfin, elle observe une minute de silence en mémoire des victimes de cette tragédie : Camille Lepage, Georges Boyer et Roger Lefrançois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

8 mai 2019

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 100^e anniversaire de fondation de l'Union des municipalités du Québec le 15 décembre 1919, première organisation municipale d'importance qui regroupe des municipalités de toutes les tailles et de toutes les régions du Québec, dont les acteurs sont ici présents, M. Cusson et M. Savard;

QU'elle souligne l'apport de cette organisation municipale qui, depuis sa fondation, accompagne les gouvernements de proximité dans leurs rôles et dans leurs responsabilités;

QU'elle reconnaisse à ce titre le rôle historique de l'Union des municipalités du Québec et des municipalités dans le développement du Québec et rappelle l'importance de leur travail quotidien pour l'amélioration de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

8 mai 2019

Mme Nichols (Vaudreuil), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'exemption de taxes municipales aux immeubles de l'État et ceux associés aux réseaux parapublics de la santé et de l'éducation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

—————

Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant Téléfilm Canada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.

8 mai 2019

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur l'organisation du mandat d'initiative portant sur les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 35 minutes 21 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe à un débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

8 mai 2019

À 13 h 01, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions formulant un grief et sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020 sont mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des finances publiques pour étudier le rapport « Évolution du modèle d'affaires de la SAQ » de la firme PricewaterhouseCoopers (PwC) déposé au gouvernement le 12 septembre 2018 et faire, le cas échéant, des recommandations appropriées afin de moderniser le modèle d'affaires de la SAQ et favoriser la vente des produits québécois;

8 mai 2019

QUE, dans le cadre de ce mandat, la Commission procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques et qu'à cette fin, elle puisse entendre les auteurs dudit rapport, la Société des alcools du Québec, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, M. Frédéric Laurin, professeur au département de finance et économique de l'UQTR ainsi que toutes les personnes ou organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 1^{er} novembre 2019 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 37 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 22 minutes 21 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 7 minutes 43 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 6 minutes 56 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Marissal (Rosemont) propose :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

À la fin du premier paragraphe, après les mots « recommandations appropriées afin de » supprimer les mots « moderniser le modèle d'affaires de la SAQ et »;

Supprimer le deuxième paragraphe.

8 mai 2019

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des finances publiques pour étudier le rapport « Évolution du modèle d'affaires de la SAQ » de la firme PricewaterhouseCoopers (PwC) déposé au gouvernement le 12 septembre 2018 et faire, le cas échéant, des recommandations appropriées afin de favoriser la vente des produits québécois;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 1^{er} novembre 2019 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin) et sur la motion d'amendement de M. Marissal (Rosemont), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Ouellet (René-Lévesque) propose :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

Après le deuxième paragraphe, ajouter le paragraphe suivant : « QUE le scénario de la privatisation de la SAQ soit écarté de ce mandat; ».

8 mai 2019

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des finances publiques pour étudier le rapport « Évolution du modèle d'affaires de la SAQ » de la firme PricewaterhouseCoopers (PwC) déposé au gouvernement le 12 septembre 2018 et faire, le cas échéant, des recommandations appropriées afin de moderniser le modèle d'affaires de la SAQ et favoriser la vente des produits québécois;

QUE, dans le cadre de ce mandat, la Commission procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques et qu'à cette fin, elle puisse entendre les auteurs dudit rapport, la Société des alcools du Québec, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, M. Frédéric Laurin, professeur au département de finance et économique de l'UQTR ainsi que toutes les personnes ou organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE le scénario de la privatisation de la SAQ soit écarté de ce mandat;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 1^{er} novembre 2019 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin) et sur les motions d'amendement de M. Marissal (Rosemont) et de M. Ouellet (René-Lévesque), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Leitão (Robert-Baldwin) accepte la proposition d'amendement de M. Ouellet (René-Lévesque) et refuse la proposition d'amendement de M. Marissal (Rosemont).

8 mai 2019

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Ouellet (René-Lévesque) et sur la motion proposée par M. Leitão (Robert-Baldwin) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales, ainsi que les amendements transmis par M. Tanguay (LaFontaine) et M. Ouellette (Chomedey).

Les amendements présentés par M. Ouellette (Chomedey) sont déclarés recevables.

Les amendements présentés par M. Tanguay (LaFontaine) sont déclarés recevables, à l'exception des amendements proposant l'ajout des articles 8.1 et 8.2 au projet de loi qui sont déclarés irrecevables, puisqu'ils introduisent de nouveaux principes.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 58, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 mai 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS